

RÈGLEMENT NUMÉRO REG-7-029

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'AJOUTER DE NOUVEAUX TARIFS À LA GRILLE DE TARIFICATION POUR UN TYPE DE PERMIS ET LES INSCRIPTIONS À DES CAMPS ET D'EN MODIFIER CERTAINS RELATIFS À LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES ET UNIONS CIVILES

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du présent règlement ainsi que sa portée;

QU'À SA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- Conformément au Règlement sur le tarif des frais judiciaires révisé au 1^{er} janvier 2019, la grille de tarification 2019 en **ANNEXE A** du règlement REG-7 tel qu'amendé, est modifiée à la section 3 – DIVERS, quant aux tarifs afférents au sujet « MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE », lesquels sont remplacés par les suivants :

MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE					
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la municipalité <i>(Le tarif de location de la salle du conseil doit être ajouté à ce tarif)</i>	À l'hôtel de ville	Règlement tarif frais judiciaires	275,00 \$	O	O
Sur le territoire de la municipalité mais à l'extérieur de l'hôtel de ville		Règlement tarif frais judiciaires	366,00 \$	O	O
Location de la salle du conseil pour célébration de mariage civil et union civile	(La location inclut les frais de conciergerie)		260,00 \$	O	O

- La grille de tarification 2019 en **ANNEXE A** du règlement REG-7 tel qu'amendé, est modifiée à la section 7 – URBANISME, sous la catégorie « PERMIS - AGRANDISSEMENT ET/OU RÉNOVATION ET/OU TRANSFORMATION », en modifiant le titre du troisième item pour « **Agrandissement, bâtiment principal non résidentiel** » et l'ajout à sa suite, d'un nouveau tarif afférent à l'item suivant :

AGRANDISSEMENT ET/OU RÉNOVATION ET/OU TRANSFORMATION					
Rénovation ou transformation bâtiment non résidentiel	Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et public	REG-363	500 \$ (9,00 \$ de supplément pour chaque 1000 \$ ou portion de 1000 \$ du coût estimé des travaux incluant la main d'œuvre)	E	E

3. La catégorie « camps d'été - régulier » à la section 4.3 – LOISIRS – Inscriptions, de la grille de tarification 2019 en **ANNEXE A** du règlement REG-7 tel qu'amendé, est remplacée par la suivante :

CAMPS D'ÉTÉ – RÉGULIER				
<i>Frimousses semaine de 4 jours</i>	<i>48,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>
<i>Frimousses semaine de 5 jours</i>	<i>60,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>
<i>Frimousses ados semaine de 4 jours</i>	<i>48,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>
<i>Frimousses ados semaine de 5 jours</i>	<i>60,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>
<i>Programme d'accompagnement semaine de 4 jours</i>	<i>48,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>
<i>Programme d'accompagnement semaine de 5 jours</i>	<i>60,00 \$</i>	<i>non disponible</i>	<i>E</i>	<i>E</i>

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse,

La greffière,

Doreen Assaad

Joanne Skelling

CALENDRIER

RÈGLEMENT REG-7-029

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'AJOUTER UN NOUVEAU TARIF À LA GRILLE DE TARIFICATION POUR UN TYPE DE PERMIS ET D'EN MODIFIER CERTAINS RELATIFS À LA CÉLÉBRATION DE MARIAGES ET UNIONS CIVILES

1	Adoption de l'avis de motion (art. 356 LCV)		2019-01-22
2	Dépôt du projet de règlement		2019-01-22
2	Adoption par résolution du règlement (art. 356 LCV)	<i>À une séance et jour ultérieur de l'avis de motion</i>	2019-02-19
3	Avis public et certificat de publication d'entrée en vigueur du règlement (art. 362 LCV)	<i>Après l'adoption du règlement</i>	2019-02-26
4	Entrée en vigueur du règlement (art. 361 LCV)	<i>La date de publication de l'avis public</i>	2019-02-26